

Bruxelles, le 12 octobre 2026

Sujet:

Augmentation des cotisations patronales

Le Collège des cours et tribunaux appelle à une réflexion collective sur l'avenir de l'ordre judiciaire

Le Collège des cours et tribunaux souhaite attirer l'attention sur les conséquences que l'augmentation progressive des cotisations patronales pourrait avoir sur le fonctionnement de l'ordre judiciaire dans les prochaines années.

Selon les projections actuelles, le taux des cotisations patronales augmentera fortement au cours des prochaines années, passant de **5,5 % en 2025 à 43,5 % en 2029**. Cette hausse pourrait avoir un impact significatif sur les capacités de recrutement de l'ordre judiciaire. Sans moyens budgétaires complémentaires, les effectifs pourraient diminuer de plus de 100 équivalents temps plein par an par rapport à la situation actuelle, alors même que de nombreuses juridictions sont déjà confrontées à des pénuries de personnel.

Des moyens supplémentaires ont été demandés dans le cadre des discussions budgétaires en cours afin de compenser cette hausse des coûts salariaux. Compte tenu du contexte budgétaire général, l'issue de cette demande demeure toutefois incertaine.

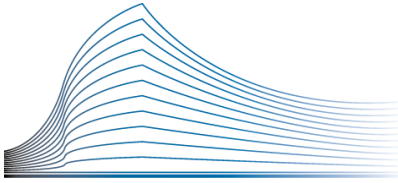
Face à cette situation, le Collège des cours et tribunaux lance une réflexion associant l'ensemble des acteurs de terrain afin d'identifier des pistes permettant d'utiliser les ressources disponibles de la manière la plus efficace possible, **tout en préservant la qualité du service rendu au justiciable.**

Cette réflexion s'articulera autour de quatre axes :

- Renforcer la mutualisation de certaines ressources et expertises ;
- Développer davantage l'automatisation et les outils numériques ;
- Réévaluer les tâches et processus ;
- Simplifier et harmoniser certaines méthodes de travail.

Le Collège souligne que l'objectif n'est pas de demander aux magistrats et aux membres du personnel de faire davantage avec moins de moyens, mais bien d'identifier des solutions permettant de dégager du temps, de l'expertise et de la capacité au profit des missions essentielles des cours et tribunaux.

Les magistrats, les greffiers et l'ensemble des collaborateurs de l'ordre judiciaire seront invités à contribuer à cette réflexion.



Fabienne Bayard, Présidente du Collège des cours et tribunaux : « *Notre ambition est de préserver un service public de la Justice de qualité, accessible et efficace. Cela suppose à la fois des moyens suffisants et une réflexion collective sur la manière d'organiser au mieux nos ressources pour l'avenir.* »

Le Collège des cours et tribunaux s'engage par ailleurs à relayer les propositions pertinentes auprès du cabinet de la ministre et à poursuivre son plaidoyer en faveur des adaptations législatives nécessaires ainsi que de l'accélération de la transformation numérique de la Justice.

CONTACT & INFO :

Kristine Hänsch – Porte-parole du Collège des cours et tribunaux

Tel 0471/22.06.14 – E-mail : CCT-CHR.press@just.fgov.be